

# Réunion du Conseil Municipal

## Mardi 29 Mars 2016

### COMPTE RENDU

**Présents** : Messieurs BAUDOUX, DAIL, DUFOUR-LEFORT, DELBAUVE, DURIEUX, DURSENT, JACQUINET, LAGRENE, PALMISTE, PIETTON Jean-Marie, PIETTON Loïc, VOLKAERT, WATREMEZ et Mesdames ADELINET, DEMILLY, LASNE, LEFEBVRE, LEROY, PERRE, ROHRMANN et WEIDICH (21 membres).

**Ont donné procuration** : Messieurs DEMATTE (à M. DURSENT), DEWAELE (à M. DUFOUR-LEFORT), MOREELS (à M. DURIEUX), WAGER (à M. DELBAUVE) et Mesdames DENYS (à Mme DEMILLY), DUVAL (à M. J-M PIETTON), N'DIAYE (à Mme WEIDICH) et TOURNAY (à Mme LEROY) (8 membres).

**Techniciens présents** : Stéphane Szymura, DGS, Benoît Facon, DGA, Gaëtane Lebrun, directrice financière.

Monsieur David VOLKAERT, conseiller délégué, est nommé secrétaire.

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour l'ajout de trois points en additif. Accord obtenu.

- Monsieur le Maire revient ensuite sur la volonté de la Belgique de renouer avec la France via le rail. Depuis le précédent Conseil Municipal, attache a été prise avec Jacqueline Galant, Ministre de la mobilité qui a missionné Monsieur Jo Cornu, administrateur délégué de la SNCB, afin de travailler sur ce dossier. Il est à noter que depuis la réunion du Conseil, Madame Galant a démissionné de son Ministère suite aux attentats de Bruxelles....

- Toujours dans la thématique de la mobilité, Monsieur le Maire revient sur le lancement le 1<sup>er</sup> mars du Garage solidaire de Synergie. Acteur de l'économie sociale et solidaire, ce garage s'adresse aux bénéficiaires des minima sociaux pour des réparations et l'entretien de véhicules. Un accompagnement qui connaît de bons débuts dans l'antenne implantée par Synergie sur la zone de la Florentine.

- Monsieur le Maire rappelle, enfin, que l'agenda communal n'engendre aucune dépense pour la commune puisqu'entièrement financé par la publicité. Madame Lasne prend la parole afin de déplorer l'écart trop important entre la rédaction des tribunes des différents groupes politiques et leur diffusion dans Aulnoye Infos. Remarque dont prend bonne note Monsieur le Maire.

## DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

### **1) Vote des taux des trois taxes 2016**

Il est proposé la reconduction des taux d'imposition des trois taxes locales pour 2015 comme suit :

- Taxe Habitation : 30.78%

- Taxe foncière (bâti) : 32.24 %
- Taxe foncière (non bâti) : 24.83 %

Taux	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe Habitati on	31.41	31.41	31.41	30.78	30.78	30.78	30.78	30.78	30.78	30.78	30.78	30.78	30.78	30.78
Foncier Bâti	32.9	32.9	32.9	32.24	32.24	32.24	32.24	32.24	32.24	32.24	32.24	32.24	32.24	32.24
Foncier non Bâti	25.34	25.34	25.34	24.83	24.83	24.83	24.83	24.83	24.83	24.83	24.83	24.83	24.83	24.83

### **Le service sollicite l'approbation du Conseil Municipal.**

Monsieur le Maire souligne que les taux n'ont pas été augmentés depuis 1993 et qu'il s'agit d'une volonté politique forte en cette période de restrictions des dotations de l'Etat.

Vote : 27 Pour – 2 Contre.

### **2) Autorisation de programmes dans le cadre de l'ANRU**

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée que, dans un souci de transparence et de meilleure compréhension des informations financières, il a été décidé de traduire la politique d'investissement par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement.

Ce plan trouve sa transposition comptable par l'adoption d'autorisations figurant dans le document ci-annexé

Vote : 27 Pour – 2 Contre.

### **3) Vote du budget primitif 2016 de la ville d'Aulnoye-Aymeries**

Documents joints

#### Section Dépenses

Vote : 22 Pour – 3 Contre – 4 Abstentions

#### Section Recettes

Vote : 22 Pour – 3 Contre – 4 Abstentions

On peut noter que 848 000 € d'excédent ont été réalisés en Fonctionnement à la date du 31 Décembre 2015. Un bon résultat qui permet d'alimenter la section d'investissements. Le Maire en profite pour souligner les efforts réalisés par les différents services et les élus pour parvenir à la réduction de 6 % des dépenses courantes en 2015. La conclusion de nouveaux marchés (fourniture de gaz, entretien des chaudières par exemple) et la réduction des charges de personnel ayant contribué à cette baisse.

Monsieur Pietton Loïc se félicite d'avoir été entendu pour la réduction du budget du Rendez-vous des Saveurs et la fin de la gratuité des Nuits Secrètes ; dépenses impactant le budget.

Certains élus demandent au service financier de revoir la présentation du document financier pour l'année prochaine.

#### **4) Vote du budget primitif 2016 du budget annexe « florentine centre ville »**

Documents annexés

Vote : 22 Pour – 7 abstentions

#### **5) Vote des subventions principales**

Annexe jointe au BP

Vote : 26 Pour – 3 Abstentions

#### **6) Renouvellement de l'ouverture de 700 000 € auprès du Crédit Agricole**

Le Conseil Municipal est invité à donner délégation à Monsieur Le Maire pour la réalisation des contrats de ligne de trésorerie 2015, en vertu de l'article L 2122.22 modifié par la loi n°2000.1208 du 13 décembre 2000, sur la base d'un montant maximum autorisé de **un million d'euros auprès du Crédit Agricole.**

Vote : 27 Pour – 2 Abstentions

#### **7) Demande de subvention exceptionnelle de la CGT**

Arguant d'une activité sociale forte : bus pour Thionville (1050 €), Lille (550 €), 3 bus pour Valenciennes (1 350 €), soit 2 950 €, l'Union Locale CGT demande une subvention pour la soutenir dans « cette activité intense ».

**Le Bureau Municipal propose au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 €.**

Monsieur Watremez déplore qu'il ne soit question que de la CGT et non des autres structures syndicales. Certains élus lui expliquent que dans le cas des bus cités, c'est l'Union locale CGT qui a avancé les frais et donc payé les déplacements mais que l'intérêt des manifestations (en l'occurrence pour défendre l'emploi à Akers et Vallourec) dépassait évidemment le seul intérêt du syndicat.

Vote : 26 Pour – 3 Contre

#### **8) Avenant N° 1 au Marché de travaux « Réhabilitation de la salle des fêtes »**

Au regard des prestations complémentaires fournies par la société DEHANNE concernant le lot couverture/étanchéité, il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un avenant d'un montant de 26 945,08 € HT.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant selon détail ci-dessous :**

Montant initial du marché : 67 445,49 € HT

Montant de l'avenant : 26 945,08 € HT

Montant définitif du marché : 94 390,57 € HT

Vote : 27 Pour – 2 Abstentions

**9) Marché de fourniture et acheminement d'électricité pour les sites de puissance supérieure à 36 KVA et prestations de services associées**

Le marché de fourniture et acheminement d'électricité arrivera à échéance le 31 décembre 2016.

Il convient donc de relancer une nouvelle consultation.

**Le Conseil Municipale est invité à autoriser Monsieur Le Maire à lancer la consultation.**

**Vote : Unanimité**

**10) Marché de fourniture et acheminement de gaz naturel rendu sites et service associés pour les bâtiments communaux de la ville d'Aulnoye-Aymeries**

Le marché de fourniture et acheminement de gaz naturel arrivera à échéance le 31 juillet 2016.

Il convient donc de relancer une nouvelle consultation.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à lancer la consultation.**

**Vote : Unanimité**

**11) Marché de restauration municipale**

Le marché de restauration qui arrivait à échéance le 31 Décembre 2015 a été prolongé jusqu'au 30 juin 2016, selon délibération N°223 en date du 18 décembre 2015.

Il convient donc de relancer une nouvelle consultation.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à lancer la consultation.**

**Vote : Unanimité**

<b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</b>
--

**12) Modification de la composition de la Commission municipale du CCAS**

Logan Palmiste ayant fait part de sa démission au sein de la Commission du CCAS pour raisons professionnelles, il convient donc d'acter son remplacement par Jean-Marie PIETTON.

**Le Bureau Municipal a émis un avis favorable.**

**Vote : 27 Pour – 2 Abstentions**

**13) Délégation de compétences du Conseil Municipal en faveur de Monsieur Le Maire**

Pour le lancement de nos prochaines procédures d'appel d'offres, il convient, sur le fondement de l'article 8 du Code des Marchés Publics, de conclure des conventions de groupement de commandes avec nos différents partenaires. Notamment avec le CCAS pour le marché de restauration, le SIG pour le marché des transports périscolaires...

En vertu des dispositions de l'article L.2122-2 modifié par la loi 2009-179 du 17 février 2009, dans un souci de favoriser une bonne administration communale, **il convient**, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur Le Maire, ou toute personne bénéficiant de sa délégation de signature pour l'exercice des attributions de « coordonnateur du groupement », la délégation suivante :

**Autoriser Monsieur Le Maire à conclure et signer des conventions de groupements de commandes entre la ville et les différents partenaires pour leurs besoins respectifs.**

**Vote : Unanimité**

#### **14) Approbation des statuts de la CAMVS issus de la Fusion**

Rapport de Monsieur le Maire

**Vote : Unanimité**

#### **15) Compte rendu de la Chambre Régionale des Comptes sur l'association « Les Nuits secrètes »**

Rapport de Monsieur le Maire

**Pas de vote sur ce point. Le rapport de la CRC est ajouté en pièce jointe à ce compte rendu.**

#### **16) Rémunération accessoire d'un médecin à la maison de la petite enfance**

Conformément au décret 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique,

Ceux-ci s'assurent du concours régulier d'un médecin dénommé médecin de l'établissement ou du service, dont les missions dépendent des normes et capacités d'accueil de l'établissement.

Pour l'exercice de ses missions, le médecin percevra une rémunération accessoire horaire brute de 81,85 €, à raison de 4 heures mensuelles.

**L'avis du Conseil Municipal est sollicité**

**Anita Lefebvre ne prend pas part au vote.**

**Vote : 27 Pour – 2 Abstentions**

## **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

#### **17) Demande de délégation de pouvoir pour représenter la ville lors des audiences judiciaires**

Suite à l'incendie de poubelles à la Salle de Tennis Ladoumègue, les lieux ont été sévèrement touchés. Les individus ont été interpellés et comparaitront à l'audience du 31 Mars prochain à 14 h au TGI.

Le Tribunal demande une délégation de pouvoir qui sera votée en Conseil Municipal quant à la personne qui représentera la ville.

**Le Bureau Municipal propose de déléguer Sébastien DURSENT en titulaire et Michel DEWAELE en suppléant.**

**Vote : 27 Pour – 2 Abstentions**

### **18) Indemnités du géomètre**

Le géomètre assure une mission de contrôle et d'évaluation des bases imposables au titre de la fiscalité locale. Il participe également à la commission des impôts directs. Cette mission l'amène à effectuer un travail à la fois de repérage sur le terrain mais aussi d'assistance technique et de conseil. Pour cette mission, une indemnité est allouée. Il est proposé de porter celle-ci à 2 000 € par an.

**Le Bureau Municipal émet un avis favorable.**

**Vote : Unanimité**

## **DIRECTION DE L'URBANISME**

### **19) Rétrocessions voiries moyennant l'euro symbolique à la Ville d'AULNOYE AYMERIES**

- Par **PROMOCIL**

- Cité des Forges : parcelle de voirie cadastrée **AE 408** pour 09 a 97 ca.
- Résidence Les Primevères : parcelle de voirie cadastrée **AX 238** pour 04 a 28 ca.
- Résidences Béarn et Touraine :
  - Béarn : parcelle de voirie cadastrée **AM 446** pour 03 a 61 ca.
  - Touraine : parcelles de voirie et espaces verts cadastrées **AM 438** pour 67 ca et **AM 439** pour 02 a 99 ca.
- Rue du Foyer : parcelle de voirie cadastrée **AC 637** pour 46 a 18 ca.
- Cité Jean Lebas : parcelles de voiries et espaces verts cadastrées **AC 712** pour 15 a 48 ca, **AC 714** pour 59 ca, **AC 716** pour 06 ca, **AC 718** pour 77 ca, **AC 634** pour 02 a 05 ca, et **AC 636** pour 01 a 08 ca.

- Par le **CAL PACT DE L'AVESNOIS**

- Rond Point des Acacias : une parcelle à usage de trottoir et venelle cadastrée **AO 1151** pour 01 a 19 ca (provenant de la division de AO 1044).

Sous réserve de validation des parcelles et surfaces après visite de sites le 9 Mars.

La Commune s'engage :

- à intégrer dans le réseau public des voies communales les emprises de voirie et perpétuer l'utilisation actuelle des espaces
- à acquitter les impôts fonciers éventuels à compter du 1er janvier de l'année qui suivra celle de la signature de l'acte de transfert de propriété.

Frais, droits et honoraires des actes de cession supportés par PROMOCIL et CAL-PACT

**Le Bureau Municipal émet un avis favorable.**

**Vote : 27 Pour – 2 Abstentions**

## **20) Demande de financements auprès de l'Etat au titre du fonds de Soutien à l'Investissement Public Local**

Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'Investissement Public Local:

- Réhabilitation de la salle des Fêtes,
- réhabilitation et restructuration du Théâtre Léo Ferré
- rénovation et mise en accessibilité de la salle des sports Marc Joly
- aménagement de la liaison piétonne

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à déposer des demandes d'aide pour la dotation de soutien à l'investissement public local**

**Vote : Unanimité**

## **21) Demande de Réussir En Sambre Avesnois**

Le G.I.P « Réussir en Sambre Avesnois » souhaite occuper le local de la Résidence Matisse pour y installer les permanences de ses propres salariés actuellement logés par l'Association Synergie ; et ce jusqu'en 2017.

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à modifier les clauses du bail.**

**Vote : Unanimité**

# **DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'EDUCATION**

## **22) Conventonnement relatif à la « prestation de service » octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales**

**Dans le cadre de leur politique d'action sociale en direction du temps libre des enfants et des adolescents, les CAF contribuent au développement des Accueils Collectifs de Mineurs par un soutien financier et technique. Ceci notamment par le biais de l'attribution d'une « prestation de service » conditionnée à la signature d'une convention. Cette contractualisation entre la municipalité et la Caf est venue à échéance au 31/12/2015.**

Outre la signature de cette convention, les moyens financiers octroyés à ce titre sont aussi conditionnés à:

- la déclaration préalable et actualisée des ACM's auprès des services de la DDCS,
- la production régulière et actualisée d'éléments de bilans et d'évaluation,

- l'ouverture et l'accès à tous favorisant la mixité sociale,
- une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources,
- une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins locaux,
- la production d'un projet éducatif.

Le fait de percevoir des «prestations de service» conditionne pour certaines actions la possibilité d'émarger en sus sur d'autres financements de la CAF (LEA, CEJ, Publics et Territoires,...) perçues déjà par ailleurs par la commune.

**Cette prestation concerne les ACM municipaux extrascolaires (Petites Vacances Scolaires implantés à la maison de la petite enfance et aux Bains Douches, Juillet et Août) et périscolaires (Mercredis implantés la maison de la petite enfance et aux Bains Douches de même que le périscolaire maternel), soit la perception en 2015 de 0,53 euros de l'heure, soit un montant de subvention annuelle avoisinant les 32 237,00 euros\* (plus de 61 542 heures\* de présences enfants).**

*\*Données année 2014.*

La collectivité dans son mode de fonctionnement remplissant l'ensemble des critères énoncés plus avant, il convient donc de renouveler le conventionnement relatif à ladite « prestation de service » entre la municipalité et la CAF et ce pour une durée de 4 ans.

**Le Bureau Municipal émet un avis favorable.**

**Vote : Unanimité**

## DIRECTION DES SPORTS

### **23) Subventions 2016 aux clubs sportifs liés par convention**

Conformément aux dispositions réglementaires, la ville d'Aulnoye-Aymeries s'est engagée par convention avec 3 associations sportives en particuliers pour la période 2014-2016. Il convient donc de valider le montant des subventions pour l'année civile 2016.

Le Conseil Municipal est invité à valider le montant annuel 2016 des subventions comme suit :

ASA Football: **70 000 €**

ASA Basketball: **33 000 €**

Handball Club d'Aulnoye Aymeries : **21 000 €**

**Le Conseil Municipal est invité à donner son avis.**

**Vote : 27 Pour – 2 Abstentions**

**Monsieur Jacquinet interroge le Maire quant à une probable fusion du club de football d'Aulnoye-Aymeries avec celui de Feignies. Monsieur le Maire explique que les clubs avaient jusqu'au 31 Mars 2016 pour déposer leur dossier préalable pour avancer dans**

ce sens. Il souligne que si cette fusion a lieu, il s'agirait d'une avancée majeure vers la création d'un grand club intercommunal. A suivre.....

## ADDITIF

### **1) Vente du 66 rue la Fontaine (Anciennement « Noisette »)**

En date du 25 mars 2016, la SCI J .BAF a décidé de se porter acquéreur de la parcelle AB321 d'une superficie de 2124 m<sup>2</sup> au 66, rue la Fontaine comprenant un bâtiment.

Les domaines estiment la valeur vénale du bien à 60 000 €.

La SCI J .BAF propose la somme de 71 000€

**Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette cession.**

**Vote : Unanimité**

### **2) Avenant à la convention opérationnelle Ville – EPF « Quartiers de la Gare et de l'Hôtel de Ville »**

Une convention opérationnelle « Quartiers de la Gare et de l'Hôtel de Ville entre la commune d'Aulnoye-Aymeries et l'EPF au titre de l'axe « développer le recyclage foncier pour l'habitat, la mixité et le renouvellement urbain » a permis d'identifier un nouveau périmètre d'intervention en séance du Conseil du 6 Décembre 2013.

Il s'avère que ce périmètre n'a pas repris la partie Ouest de l'îlot Jean Jaurès dans la mesure où ce foncier était en majorité détenu par la Ville. Il s'avère toutefois que des opportunités se font jour et qu'il serait judicieux d'élargir ce périmètre à l'ensemble de l'îlot en complète restructuration.

Pour ce faire, il est demandé d'autoriser Mr le Maire à signer un avenant à cette convention permettant d'élargir le périmètre désigné.

**Vote : Unanimité**

### **3) Cession de la Maison VIALA**

Dans le cadre de l'aménagement du centre-ville, des réflexions ont été conduites sur le devenir de la Maison Viala en raison de sa vétusté, des charges induites et de la faible fonctionnalité de l'ensemble, notamment par l'AGSS UDAF locataire. Une cession à cet organisme avec restructuration avait été envisagée mais a très vite été abandonnée par l'AGSS-UDAF.

Force est de constater que les coûts de réhabilitation de ce bâtiment, à caractère patrimonial, à l'instar d'autres maisons de ville, sont prohibitifs.

La Ville a reçu la proposition de céder ce bien au profit d'un investisseur – Société FINAEUROPE INVESTISSEMENT, 29 Harley Street à Londres (England) - afin d'y créer un hôtel.

Ces négociations ont abouti tout récemment.

La valeur vénale de cette propriété a été estimée en Juin 2014 à 210 000€, hors terrain. (25 000 €).

La surface utile au projet représente environ 2000 m<sup>2</sup>.

**C'est pourquoi le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à poursuivre les négociations, solliciter à nouveau France Domaine dans cette nouvelle configuration, et réaliser cette cession.**

**Vote : Unanimité**

**Monsieur le Maire clôture la séance à 20 h**